



Réalisé par Jean-Luc ROBERT
Mobile 07.76.58.35.28
@ jl.robert@jregnault.eu
Coutances le vendredi 30 janvier 2026
Validité de l'offre 2 Mois
V/Ref. OL556587
Quantité(s) 1

Réalisé pour **DAF TRUCKS PARIS**
À l'attention de Kevin MACHIRE
Adresse 3, avenue du Noyer a la Malice
95380 LOUVRES
Mobile 06.25.90.12.11
@ kevin.machire@daftrucks.com

FOURGON PL / HAYON



Nota

Attention ! Toute(s) modification(s) après réception de la commande entrainera automatiquement un avenant.

1. CHASSIS

INFORMATIONS CHASSIS

Marque châssis	DAF	Configuration / Suspension Av & Ar	4x2 / Méca & Méca
Désignation	FA XB	Empattement (mm)	6250
Puissance	310	PTAC (T)	18T
Cabine	Courte 2 places	PTRA (T)	
Couleur de la cabine	Blanc d'origine	Essieux Avant / Arrière	7500 / 11500
Echappement	Dans la voie	Pneumatiques Essieu 1	315/70 R22.5
Capacité Réservoir Gazole	Non communiqué	Pneumatiques Essieu 2	315/70 R22.5
Capacité Réservoir AdBlue	Non communiqué		

Prédisposition châssis

Données Techniques

Hauteur du châssis à vide : 1050 mm

Entrée de carrosserie / essieu 1 (côte B) : 400 mm

Porte-à-faux arrière : 2 450 mm minimum (Par rapport à l'axe du dernier essieu)

Prédisposition Carrossier

Avec corbeaux de bridage avant et arrière

Guirlande de feux orange latéraux en montage provisoire

Prédisposition Hayon Elévateur

Avec faisceau électrique

Prédisposition VEHH avec bouton de commande hayon élévateur en cabine

Batteries et alternateur renforcée

Prises + et – câble hayon sur batteries (avec fusible)

Feux arrière réduits

Sans barre anti-encastrement d'origine constructeur

Prédisposition Remorquage

Sans

Divers

Sans Ailes avec bavettes, d'origine constructeur sur l'essieu arrière

Sans Dispositifs de protection latérale réglementaire, d'origine constructeur

Sans porte roue de secours, ni roue de secours

Sans déflecteur latéraux d'origine

Commentaire(s)

Châssis fourni par vos soins

COC et annexe 17 à nous transmettre lors de la réception du châssis

2. CARROSSERIE

INFORMATIONS CARROSSERIE

Longueur ext. carrosserie (mm)	8300	Longueur utile (mm)	8200
Largeur ext. carrosserie (mm)	2550	Largeur utile (mm)	2468 entre rails (-20mm au cadre arrière)
		Hauteur utile (mm)	2500
Charge utile (kg ±5%)	9700	Hauteur de passage arrière (mm)	2390
		Hauteur de passage latéral (mm)	2000 (porte latérale)

DESCRIPTIF TECHNIQUE

FAUX CHASSIS

- Faux châssis en profil acier.
- Fixation du faux châssis suivant préconisation constructeur.

SOUBASSEMENT

- Traverses métalliques en tôle acier pliée au pas de ≈400mm reposant sur faux longerons.

PLANCHER

- Plancher renforcé : en bois dur exotique entre omégas galvanisés, épaisseur 35mm.

FACE AVANT

- Renforcée en partie basse par deux tôle galvanisée 30/10^{ème}, hauteur 400mm, boulonnée sur faux châssis.
- Face avant en panneau contreplaqué stratifié 2 faces teintées dans la masse blanc RAL 9010, ép. 20mm.
- Doublage intérieur face avant, tôle de 30/10^{ème} sur 1000mm de haut.
- 2 Niveaux de rail d'arrimage universel, finition acier galvanisé, axés à 800mm et 1200mm du plancher.

PAROIS & STRUCTURES

- Parois en panneau contreplaqué stratifié 2 faces teintées dans la masse blanc RAL 9010, épaisseur 20mm.
- Entourage des panneaux en profil aluminium avec rivets apparents.
- Plinthe de protection en acier galvanisé 20/10 sur les 2 faces, hauteur 265mm minimum du plancher.
- 2 Niveaux de rail d'arrimage universel, finition acier galvanisé, axés à 800mm et 1200mm du plancher.

OUVRANTS

- 1 Porte latérale battante non palettisable, largeur de passage 1280mm, poignée inox encastrée et crémone inox encastrée dans panneau PET : stratifié polyester 2 faces teinté dans la masse blanc RAL 9010, panneau imputrescible : épaisseur 30mm. Porte sans aménagement de rails, avec plinthe en acier galvanisée hauteur 500mm, avec échelle (Si pas de DPL), poignée montoir et arrêt de porte, porte positionnée à 1200mm de la face avant côté droit avec ouverture depuis l'extérieure uniquement et ouverture vers l'avant.

PAVILLON

- Pavillon en peau polyester semi-translucide sur arceaux métalliques.

FACE ARRIERE

- Cadre arrière en acier.
- Seuil en acier larmé galvanisé a chaud, épaisseur 3/5, profondeur 400mm.
- Fermeture par plateforme du hayon élévateur et auvent rabattable en partie supérieure, auvent équipé de 2 compas gaz, joint périphérique d'étanchéité en caoutchouc.
- 2 Poignées montoirs en sangle nylon.

EQUIPEMENTS CARROSSERIE

- 2 Butoirs renforcés (Type : BUTROLL), butoirs à rouleaux cylindriques, position horizontale aux extrémités du cadre arrière.

ACCESSOIRES CARROSSERIE

- Sans.

EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES & ELECTRIQUES

- Pose de la caméra d'origine constructeur châssis. Caméra positionnée en partie haute du cadre arrière si rallonge fournie, dans le cas contraire en partie basse sous le seuil arrière.

ÉCLAIRAGE & SIGNALISATIONS LUMINEUSES

- 2 Plafonniers 2 LEDS, en aluminium blanc, avec boîtier de temporisation extra plat (15 minutes) positionné à l'intérieur de la carrosserie à l'arrière droit en partie haute.
- Feux de gabarit haut de caisse à LEDS, blanc à l'avant et rouge en partie arrière.

EQUIPEMENTS CHASSIS

- Ajustement du porte à faux arrière, à recouper (Châssis et faisceau électrique). Si le porte-à-faux arrière est trop court merci de nous le préciser à la commande. Rallongement à la charge de REGNAULT si ≤ 500mm.

TRAITEMENT DE SURFACE

- Cabine et châssis restant dans la couleur d'origine constructeur.
- Soubassement et faux châssis intégralement galvanisé à chaud.
- Cadre arrière et parties métalliques, 2 couches d'impressions et 2 couches de laque couleur blanc RAL 9010 (Ou si différent à préciser à la commande).
- Peinture plateforme hayon couleur blanc RAL 9010.
- Panneaux restant teintés dans la masse blanc RAL 9010.

FINITIONS EXTERIEURES

- Signalisation matérialisant les angles morts comprenant 3 affiches autocollantes : 1 Affiche à l'arrière du véhicule et 2 Affiches sur les portes de la cabine, dimension d'une affiche : 250mm x 170mm.
- Sans publicité.

EQUIPEMENTS REGLEMENTAIRES

- Ailes arrière avec bavettes anti-projection, logo REGNAULT.
- Extincteur 6kg FICHET (référence BE6KGF) dans son coffre rouge.
- Kit ADR simplifié comprenant 2 plaques orange pliables 400x300mm et 1 extincteur 6kg supplémentaire dans son coffre rouge.
- Dispositifs de protection latérale réglementaire, barres pare-cycliste alu relevables pour faciliter l'accès ;
- Bande rétro réfléchissante selon règlement ECE104, **bandes de couleur blanche sur les côtés et à l'arrière.**
- Electricité, éclairage et signalisation : réglementaire.
- Conformes au code de la route.
- Réception initiale par nos soins, contrôle effectué par un opérateur qualifié.

ADMINISTRATIF

- C.C.I. (certificat de conformité initial) & Attestation UTAC, remis lors de la livraison.
- Fourniture de l'ensemble des documents ou copie dans une pochette REGNAULT en cabine.
- Rapport de visite initial du hayon élévateur positionné dans la cabine du véhicule.

3. EQUIPEMENT(S)

INFORMATIONS HAYON

Marque	DHOLLANDIA	Capacité	2 000 kg
Désignation commerciale	DH-LM.20	Type Plateau	Acier
Type	Rabattable	Dimensions Plateau (hauteur x largeur)	1750mm x 2500mm

DESCRIPTIF TECHNIQUE

GENERAL

- Hayon à 4 vérins hydrauliques.
- Bâti galvanisé à chaud.
- Groupe électro-hydraulique silencieux.
- Mise en bêche (inclinaison) automatique au sol.
- Electrovanne de sécurité sur tous les vérins.
- Barre anti-encastrement homologuée CE intégrée au hayon.
- Boitier de commande principal sous bord de rive côté droit axé à 400mm de l'arrière avec boutons tournants et couvercle PVC à rabat cadenassable.
- Commande à distance 2 boutons avec câble spiralé (Prise intérieur côté droit) sur support aimanté.
- Fanions rétro-réfléchissants.
- Montage aux normes CE et conforme à la directives Machine.
- Réception du hayon élévateur par opérateur agréée.

COMPLEMENT (OPTIONS COMPRISES)

- VEHH AVEC bouton cabine (interrupteur d'origine constructeur à prévoir).
- Arrêts containers manuels dans la pointe du plateau (butées de rolls).

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

DELAI(S)

Désignation	Informations
o Mise à disposition du véhicule carrossé, à réception de la commande :	5 à 10*
o Attention ! Sous réserve de l'arrivée du châssis avant la mise à disposition :	6 semaines*

COLISAGE

Désignation	Informations
o Masse estimative du véhicule carrossé	8300 kg ±5%
o Dimensions estimatives carrossé en mm (L x l x h)	10300 x 2550 x 3900

PIECES JOINTES

Désignation	Nom du document
o Répartition des charges	20260117-RDC.pdf

6. CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. DISPOSITIONS GENERALES

Toutes nos ventes et prestations sont soumises aux respects des présentes conditions générales de vente que le client est présumé avoir accepté en acceptant le devis.

Le fait que nous ne nous prévalions pas à un moment donné des présentes conditions générales de vente ne peut être interprétée comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions.

2. COMMANDE

2.1. Passation de la commande

Nous adressons un devis au client précisant le modèle du produit vendu, le prix convenu, les conditions de paiement, la date de livraison.

2.2. Acceptation de la commande

Chaque commande prend effet à compter de l'acceptation écrite sans réserve de notre devis par le client. Par cette acceptation écrite du devis, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente, les avoir acceptées et avoir renoncé à se prévaloir de ses propres conditions d'achat.

2.3. Annulation de la commande

Aucune commande ne pourra être annulée pour quelque cause que ce soit sans la conclusion d'un accord écrit entre le client et nous.

3. PRIX

Nos prix s'entendent nets, unitaires, hors taxes, départ de nos ateliers de COUTANCES (Manche 50). Le prix de vente, tel qu'il est fixé à la commande, est révisable en fonction de la formule de révision établie par le Groupement Syndical des Carrossiers Constructeurs.

4. FACTURATION

4.1. Modalités de paiement

Sauf convention écrite contraire, les paiements seront effectués aux conditions suivantes : au lieu de livraison, cette livraison étant réputée faite à notre siège social, à raison d'un tiers du prix à la commande et du montant restant du solde complet du prix à la livraison.

Dans l'hypothèse où le client demande une « facture pro-forma » en vue de l'obtention d'un crédit, cette remise est conditionnée à notre subrogation dans les droits du client, celui-ci devant recevoir directement de la société de crédit le montant du prêt qui nous sera attribué.

La livraison ne sera effectuée qu'après encaissement intégral de l'acompte versé à la commande. En cas de recouvrement contentieux, les frais correspondants seront intégralement à la charge du client.

4.2. Délai de paiement

EN cas d'octroi de délais de paiement, le non-respect d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues sans mise en demeure préalable.

Si les sommes dues ne sont pas payées aux échéances prévues, les intérêts de retard seront décomptés au taux d'intérêt légal en vigueur.

4.3. Retard et défaut de paiement

Par paiement, il faut entendre soit l'encaissement des chèques, soit la réception de virements bancaires, soit l'endossement des effets de commerce. Les effets de commerce envoyés à nos clients doivent toujours être retournés acceptés et domiciliés dans les huit (8) jours de leur envoi. Le défaut de retour sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

En cas de retard de paiement, nous pourrions suspendre toutes les commandes en cours du client sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme impayée à l'échéance prévue donnera lieu, en application de l'article 1153 du code civil, au paiement d'intérêts de retard égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal du jour de réception de la sommation de payer. Ces intérêts courent du jour de l'échéance prévue jusqu'au complet paiement de la somme due. En outre, tout retard de paiement d'un client donnera lieu, outre les pénalités de retard, au paiement d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de quarante (40) euros.

Le défaut de paiement d'une seule échéance à compter de l'expiration d'un délai de préavis d'un (1) mois accordé au client afin d'exécuter ses engagements contractuels, rendra exigible de plein droit l'ensemble des factures émises et non réglées, quels que soient le mode de paiement et les échéances prévues. En outre, en cas de non-paiement d'une seule échéance, en tout ou partie, l'exécution des commandes en cours sera immédiatement suspendue et nous pourrions nous prévaloir de la résiliation de plein droit des dites commandes.

Nous pourrions, par ailleurs, en cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, demander en référé, la résolution judiciaire de la vente, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause mais, aussi, toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement ait été effectué ou non. Les produits déjà livrés nous seront restitués.

4.4. Exigence de garanties de paiement

Toute détérioration du crédit du client pourra justifier l'exigence de garanties bancaires ou d'un paiement comptant, avant l'exécution des commandes passées.

5. LIVRAISON

5.1. Livraison des produits

La livraison a lieu dans nos ateliers, sauf stipulation écrite contraire.

5.2. Contrôle

Les produits ne sont livrés qu'après une vérification soignée de notre part de leur qualité, conformément aux engagements pris dans le cadre des procédures de certification. Le client, en tant que professionnel, est pour sa part réputé avoir contrôlé le produit lors de la livraison en nos ateliers, la fiche de réception étant, en tout état de cause, réputée avoir été établie de façon contradictoire.

5.3. Délais

Les délais indiqués sont donnés à titre indicatif et ne sauraient engager notre responsabilité et l'application de pénalités de retard, sauf dans l'hypothèse d'un accord écrit conclu entre nous et le client précisant de manière stricte les délais à respecter. Dans ce dernier cas, les délais acceptés ne nous engageront que dans la mesure où les dates de réception châssis auront été connues, indiquées et respectées.

5.4. Transfert de risques

Nos produits voyagent aux risques et périls du client destinataire, quel que soit le mode de transport, auquel il appartient en cas d'avarie ou de manquant de faire toutes constatations nécessaires et de confirmer ses réserves par lettre recommandée avec avis de réception auprès du transporteur dans les trois jours qui suivent le jour de la réception des produits.

6. GARANTIE

Nous nous engageons à livrer des produits, conformes aux spécifications mentionnées dans le devis.

Toutefois, nous pouvons à tout moment appliquer à nos modèles des perfectionnements et modifications que nous jugeons utiles sans aucune notification particulière au client. Par conséquent, les poids, dimensions, capacités, rendements et autres données techniques figurant sur nos catalogues, prospectus, annonces publicitaires ne constituent que des informations indicatives. Ces informations n'ont pas un caractère contractuel, et ne sont donc pas obligatoires. Le client ne peut se prévaloir que des documents qui sont joints à notre offre de vente ou à notre confirmation de commande. Notre engagement est limité :

- concernant les non-conformités à un (1) mois à compter du jour de la livraison au client du produit au sein de nos ateliers. Passé ce délai, le client ne pourra plus former aucune réclamation ou contestation, ni exercer aucune action contre nous en garantie de non-conformité.

- concernant les vices cachés à douze (12) mois à compter du jour de la livraison au client du produit au sein de nos ateliers. Passé ce délai, le client ne pourra plus former aucune réclamation ou contestation, ni exercer aucune action contre nous en garantie des vices cachés.

En cas de mise en jeu de notre responsabilité par le client dans ces délais, celui-ci doit nous aviser sans délai et par écrit, des défauts reprochés et fournir toute justification quant à la réalité et l'importance des vices, non-conformités et défauts allégués, notamment en retournant à ses frais, à première demande de notre part, et sous un délai d'un (1) mois maximum, les pièces jugées défectueuses.

Nous aurons toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices, non-conformités et défauts, et pour y remédier. Le client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin sans notre autorisation.

Si notre responsabilité est engagée, et même si des dommages (corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects, consécutifs ou non) ont été causés par les produits livrés, la réparation due au client sera limitée à notre discrétion,

- à la réparation du produit, étant précisé que les frais éventuels de main d'œuvre et de déplacement resteront à la charge du client, de même que le coût du transport du matériel ou des pièces défectueuses ou non conformes, ainsi que celui du retour du matériel ou des pièces,

- au remboursement des produits viciés, défectueux ou non-conformes.

7. RESERVE DE PROPRIETE

Le produit reste notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix. En cas de défaut de paiement à l'échéance convenue, nous pourrions reprendre possession du produit dont nous sommes restés propriétaire et nous pourrions à notre gré résilier le contrat par simple lettre recommandée adressée au client. À compter de la livraison, le client doit se prémunir contre tous les risques que comporte la détention du produit jusqu'au paiement complet du prix. Le client veillera à ce que l'identification du produit soit toujours possible et s'interdira de le vendre avant complet paiement du prix.

8. PLANS ET DOCUMENTS

Les plans et documents qui pourraient être communiqués par nous à l'occasion de la vente demeurent à tout moment notre propriété.

9. LOI APPLICABLE

Toute contestation sera soumise à la Loi Française, c'est à dire à l'exclusion de la convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur la vente internationale de marchandises.

10. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE

Toute contestation qui résulterait de nos ventes sera soumise à la seule compétence du Tribunal de Commerce de COUTANCES, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Il en sera de même notamment de tout litige résultant des incidents de paiement des effets de commerce tirés à l'occasion de ce contrat.

11. NULLITE

Pour le cas où certaines des stipulations des conditions générales de vente viendraient à être annulées ou ne pourraient être appliquées, pour quelque motif que ce soit, tous les autres stipulations de ces conditions générales de vente resteront valables et en vigueur.

12. DISPOSITION DIVERSE

En cas d'ambiguïté ou de contradiction entre la version française et la version anglaise des conditions générales de vente, seules la version française fera foi.

